

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 6 Octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 27

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, MIRASOLA, CRASNAULT, DERUELLE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, CARTA, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Monsieur DERGHAL (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame THUROTTE (*pouvoir à Madame DENIS*), Madame THOMAS (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur DERUELLE*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Madame GAJDA*).

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur FEDDAL.

**DELIBERATION N° 20 : AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE VÉLOS ET TROTTINETTES.
DÉCISION D'ATTRIBUTION.**

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Le Conseil Municipal a voté le 10 décembre 2021, la mise en place d'une aide financière pour l'acquisition de vélos et de trottinettes.

Pour rappel, le montant de l'aide attribuée pour un vélo ou une trottinette éligible est plafonné à 25 % du prix d'achat.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Une copie du courrier de la Communauté d'Agglomération attestant l'octroi de l'aide intercommunale,
- La fiche contact et attestation sur l'honneur signée,
- Une copie de la facture de l'équipement acheté,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Un RIB.

L'aide est octroyée sans condition de ressources, dans la limite d'achat d'un seul équipement par foyer. Tous frais engagés pourront être récupérés en cas de non-respect des conditions fixées.

Une enveloppe dédiée à l'aide à l'acquisition de vélos et trottinettes de 25 000 € est prévue au budget 2022. Cette aide est cumulable avec les autres aides existantes (CAPH, Etat...). L'aide sera d'une durée d'un an, renouvelable sur décision expresse de l'assemblée délibérante.

.../...

DELIBERATION N° 20 DU 12 OCTOBRE 2022

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le



ID : 059-215901729-20221012-221012DE_20-DE

La liste suivante regroupe les demandeurs ayant transmis l'ensemble des pièces à fournir :

NOM / Prénom	Type d'équipement	Montant de l'équipement	Montant aide CAPH	Proposition aide Ville de DENAIN
DELFORGE Marie-Chantal	vélo électrique	649,00 €	300,00 €	150,00 €
BACQUIAS Béatrice	trottinette électrique	349,00 €	150,00 €	75,00 €
BLAS Marie-Hélène	vélo électrique	499,99 €	250,00 €	125,00 €
CARDON Stève	vélo classique	735,00 €	150,00 €	75,00 €
BENBEKHTI Moktar	trottinette électrique	346,96 €	165,00 €	75,00 €
EL MABROUKI Moulay	trottinette électrique	279,90 €	139,95 €	69,97 €
TAMSOLTE Rachid	trottinette électrique	329,96 €	150,00 €	75,00 €
JASNOWSKI Magalie	vélo classique	299,99 €	150,00 €	75,00 €
GRUDZIEN Pascal	trottinette électrique	509,00 €	150,00 €	75,00 €
ZEGAGH Gdeya	vélo électrique	649,00 €	300,00 €	150,00 €
EL MODEL Fatima	vélo classique	289,00 €	144,50 €	72,25 €
YAMANI Sarah	trottinette électrique	329,00 €	150,00 €	75,00 €
AUDIN Camille	vélo électrique	499,99 €	280,00 €	125,00 €
DERVAUX Katia	trottinette électrique	219,99 €	110,00 €	55,00 €
GLAUDEL Lucie	trottinette électrique	229,90 €	114,95 €	57,47 €
MIROUX Tom	vélo électrique	899,99 €	300,00 €	150,00 €
MU Frédéric	trottinette électrique	499,00 €	150,00 €	75,00 €
GRASSART Martine	trottinette électrique	449,00 €	150,00 €	75,00 €
RUQUART Bernadette	vélo électrique	899,99 €	300,00 €	150,00 €
COLLETTE Ludovic	trottinette électrique	455,00 €	150,00 €	75,00 €
LEFEBVRE Jessica	vélo électrique	549,00 €	274,50 €	137,25 €
DERGHAL Rabia	trottinette électrique	519,00 €	150,00 €	75,00 €
TERROUCHE Jennifer	Trottinette électrique	319,00 €	150,00 €	75,00 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal, après avis de la Commission Transition Environnementale et Développement Durable du 15 Septembre 2022 :

● **D'ATTRIBUER** les aides financières à l'ensemble des demandeurs mentionnés dans la présente délibération.

.../...

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires aux décisions d'attribution de ces subventions.

● **DE VERSER** chacune de ces subventions.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 31 VOIX POUR – 0 VOIX CONTRE et 0 ABSTENTION.

Il est précisé que MM. AUDIN, DERGHAL (pouvoir à Monsieur CRASNAULT) intéressés par la délibération n'ont pas pris part au vote.

Le Secrétaire de séance,


Y. FEDDAL.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

A.L. DUFOUR TONINI.
(Nord)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....